

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 21 février 2019 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, DESFOUGERES Christine, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, MARTIN Sylvie, QUINCONNEAU Didier, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, RUESCAS Flora, SALACRUCH Françoise.

Absents excusés : BALLANGER Danielle, FENIOUX Marjorie, PINEAU Nathalie (pouvoir à LEGROS Catherine).

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin, ROBLIN Benoît.

Secrétaire de séance BERNARD Michel.

## **ORDRE DU JOUR**

---

Le compte rendu du 5 février 2019 est accepté.

### **Conventions Syndicat départemental de la voirie**

Dans la cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cœur de bourg, le syndicat départemental de la voirie propose à l'approbation du Conseil, 2 conventions :

*Mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains :*

Montant HT de la mission : 28 860 €.

Considérant que la commune dispose déjà de nombreux éléments : plans des réseaux souterrains suite aux DICT demandées dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie, plan de piquetage...le Conseil ne souhaite pas souscrire à cette convention.

Convention pour la conception de l'aménagement du cœur de bourg et la réalisation des travaux :

Quelques modifications sont à apporter :

Article 2 : spécifier : « sécurisation des cheminements doux ».

Article 3-1-1 : compléter « présentation d'une ou plusieurs solutions d'aménagement de l'espace »...avec « en fonction du diagnostic de l'état initial et des études déjà réalisée en lien avec les élus ».

A faire préciser : « retenue » de 25% restant à payer au maître d'œuvre avant la phase « parfait achèvement ».

### **Frelons asiatiques**

Le Maire propose que la commune prenne en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Il précise que cette « prestation » a coûté 950 € en 2018.

Considérant que cette démarche relève de l'intérêt général et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune prenne en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers pour l'année 2019.

Fin de réunion : 21h30